

**VOUS ÊTES SANS MÉDECIN, VOUS
ATTENDEZ LONGTEMPS UN
RENDEZ-VOUS DE SPÉCIALISTE,
VOUS ÊTES OBLIGÉS DE VOUS
DÉPLACER LOIN,
REJOIGNEZ NOUS !**



NEWSLETTER

MARS 2018

Nouveauté cette année, une lettre d'information ou newsletter destinée aux adhérent(e)s de l'ACCDM.

Toute la vie de l'Association et toute l'actualité sur l'accès aux soins sélectionnées par l'Association.

Bonne lecture !



**LE MOT DU
PRESIDENT**

**LA VIE DE
L'ASSOCIATION**

L'ACTU DU MOIS

**LES RENDEZ-VOUS A
VENIR**

INFOS DIVERSES

**ASSOCIATION DE
CITOYENS CONTRE
LES DESERTS
MEDICAUX**

10 rue Maryvonne Rosse
53000 Laval

desertsmedicaux@gmail.com

06 14 93 89 45

LE MOT DU PRESIDENT

Adhérentes, adhérents,

Depuis presque deux ans, l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux, souhaite faire entendre la voix des usagers et défendre un accès aux soins de façon égale sur le territoire national. Depuis peu, elle est présente au Conseil Territorial de Santé de la Mayenne. C'est un lieu d'exercice de la démocratie sanitaire. Aux côtés des organisations professionnelles et d'autres associations d'usagers, l'ACCDM portera la voix de ses adhérents et sympathisants. Une demande est également faite dans l'Orne, où une antenne de l'association a été officialisée à la suite de la réunion publique organisée le 15 mars (voir ci-dessous).

Il nous faut continuer à mobiliser nos amis, nos voisins, notre famille, notre carnet d'adresses afin que le nombre d'adhérents devienne très important et permette de peser encore plus dans les rendez-vous et instances. Alors mobilisons-nous !

Si vous souhaitez être la personne relais avec d'autres dans votre secteur, faites-le nous savoir !

Bonne lecture.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'association a rencontré Yannick FAVENNEC (Député UDI – Mayenne) mi-mars. L'occasion d'évoquer avec lui la problématique de la désertification médicale. Le député est favorable à une obligation d'installation entre 3 et 5 ans. Il souhaite aussi une révision à la hausse du numérus clausus. Pour lui Il faut également se garder d'opposer la médecine salariale à la médecine libérale, qui sont deux modes d'exercices complémentaires. Il invite l'association à rencontrer le député Philippe VIGIER, rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les déserts médicaux lors de sa venue le 19 avril en Mayenne. Il indique également que son groupe à l'Assemblée Nationale compte interroger de façon récurrente le gouvernement au sujet d'une régulation d'installation.



PERMANENCE A LA MAISON DES USAGERS DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL LE 9 AVRIL

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE LE 12 AVRIL AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

RDV LE 19 AVRIL AVEC PHILIPPE VIGIER (DEPUTE UDI – EURE) RAPPORTEUR DE LA COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR LES DESERTS MEDICAUX.

L'ACTU DU MOIS

Plus de 200 personnes étaient réunies à la mairie de La Ferté Macé (Orne) le 15 mars 2018. Une réunion publique était organisée par le Collectif Citoyen Fertois et l'ACCDM, en présence du député de la circonscription, du maire et de quelques élus locaux.

Situation médicale sur le secteur de La Ferté Macé.

Depuis 2007, la diminution des effectifs de médecins généralistes est de 9,1% (source UFC Que choisir et Conseil de l'Ordre des médecins).

Cette tendance à la baisse va se poursuivre jusqu'en 2025. Le numérus clausus (national) d'étudiants admis en 2ème année est actuellement inférieur à ce qu'il était en 1972 alors que la population a augmenté de 30%. (8588 étudiants de médecine en 2ème année en 1972 et seulement 8124 en 2017).

La ministre, Agnès Buzyn, semble avoir découvert les pôles de santé et en fait la pierre angulaire de sa réforme, mais nous sommes bien placés pour le savoir : *« ce n'est pas parce que nous avons la cage que nous aurons les oiseaux »*.



A La Ferté Macé, une antenne de service médical de proximité a été mise en place à L'hôpital. Cette solution qui a le mérite de répondre à une urgence immédiate ne peut être durable dans le temps : les médecins en service sont tous retraités et ne pourront pas s'investir sur la durée. Il est donc important de parler de solution pérenne.

LA SITUATION EST LA SUIVANTE SUR LE BASSIN FERTOIS

2 MEDECINS A LA FERTE- MACE, LE DOCTEUR LAUGER ET LE DOCTEUR AUBIN QUI LUI EST AU POLE DE SANTE

A CARROUGES, LE DR SANCHEZ EST ARRIVE RECEMMENT.

A COUTERNE, IL N'Y A PLUS DE MEDECINS ET ON PEUT CRAINDRE POUR LA SURVIE DE LA PHARMACIE.

A JUVIGNY, IL RESTE UN MEDECIN (DR. CORBON) AINSI QU'A LA SAUVAGERE (DR. ASTUDILLO). A LA CHAPELLE D'ANDAINE UN SEUL MEDECIN (DR. RENARD) ET ENFIN, A BAGNOLES (DR. FLIPO).

Souhaits, questions posées à M. Pueyo (député Nouvelle Gauche – Orne)

Est-il envisageable d'obliger les nouveaux médecins à exercer dans les déserts médicaux pendant 3 ans ?

Est-il envisageable de prévoir pour eux des périmètres d'installation comme il en existe pour les pharmaciens, les kinés ou les infirmières ?

Qu'en est-il du salariat des médecins ? Quid de la télémédecine ?

Que nous réserve le projet régional de santé de l'ARS pour le bocage fertois ?

Est-ce que le doublement des maisons de santé pluri professionnelles est la solution comme veut le faire croire le gouvernement ?

La ministre en nous répondant que les territoires ruraux étaient dépourvus d'attractivité et de ce fait n'attiraient pas les jeunes médecins, ne prend-t-elle pas les choses à l'envers ? Qu'arrivera-t-il de l'attractivité de nos territoires si nous n'avons plus de médecins ?

Réponses du député

M. Pueyo après avoir présenté les causes de cette situation (numerus clausus insuffisant, manque de reconnaissance de la médecine générale, manque d'attractivité des territoires, incitation insuffisante à l'installation des médecins) a proposé quelques pistes comme le développement de la médecine salariale, prise en charge des travaux de secrétariat des médecins libéraux, partenariat avec le paramédical (infirmiers, pharmaciens). Un débat s'est ensuite instauré entre le député et différents intervenants. Parmi ceux-ci, les médecins présents ne croient pas aux mesures de coercition mais souhaitent exercer dans des territoires plus attractifs.

Les habitants ont été invités à adhérer à l'ACCDM pour faire pression sur les autorités et satisfaire des revendications légitimes. **Contact : desertsmedicaux.orne@gmail.com**

INFOS DIVERSES

L'ARS Pays-de-la-Loire a été interrogée par l'association concernant l'aide conventionnelle à l'installation de l'Assurance maladie, par le biais du Contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM) (50 000€ versé en 2 ans contre un engagement d'exercice de 5 ans). En effet, l'association se posait la question d'une éventuelle possibilité de toucher cette aide tous les 5 ans en changeant de région. L'ARS indique qu'un médecin « **ne peut toucher cette aide qu'une seule fois, même en cas de nouvelle installation dans une autre région.** »

Au Pôle Santé de la Ferté-Macé, pour un cabinet de 34.72 m² au RDC, un professionnel de santé verse 585 €/mois. Au 1er étage, pour un cabinet de 26.38 m² c'est 616 €/mois. Enfin, au 2ème étage, pour un cabinet de 17.15m², c'est 324€/mois. L'entretien des parkings et des espaces verts à la charge de la collectivité ainsi que les cabinets vides en attendant que de jeunes professionnels arrivent.

Vous souhaitez être le référent ou la référente de l'association avec d'autres personnes dans votre secteur. Alors n'hésitez pas à contacter le bureau de l'association : desertsmedicaux@gmail.com ou par téléphone : 06 14 93 89 45 (LEBIGOT Maxime).

Il faut que nous soyons représentés dans de nombreuses institutions **et** que les politiques locaux prennent conscience que les citoyens sont attentifs et attendent des réponses fortes de leur part.